



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Décembre 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLO

ID : 034-213401896-20221213-2022060-DE

Délibération N° 2022-60

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, C. VORDY, C. BESSIEUX, , J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absent excusé : N. HEREDIA, N. ALBIGES

Pouvoir :

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

OBJET : CONVENTION VEOLIA relative à l'assistance technique du service d'assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention de Véolia relative à l'assistance technique du service d'assainissement de la commune, rattaché au budget Eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les conditions de la convention telles que citées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent



Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 21 Décembre 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,
Le Maire,



Luc LOUIS